

Check-list : points à vérifier avant la création d'un groupe d'intérêt

Avant de constituer formellement un groupe d'intérêt, il y aura lieu de réunir les personnes potentiellement intéressées et de passer en revue ensemble les éléments de la check-list présentée ci-dessous. La FRI se charge d'organiser cette première séance.

Conditions à remplir :	Condition remplie	
	Oui	Non
Le groupe rassemble 10 à 20 personnes prêtes à s'engager activement dans la vie du groupe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les membres du groupe ont défini :		
• la thématique qui sera traitée dans le groupe ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• les objectifs à atteindre ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• le calendrier de travail du groupe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les membres du groupe s'engagent à :		
• définir ensemble un mode d'organisation et de fonctionnement du groupe ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• partager leurs idées, leurs expériences et leurs connaissances ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• participer régulièrement aux activités du groupe ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• respecter les règles de fonctionnement arrêtées par le groupe.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un ou plusieurs membre-s s'engage-nt en tant que responsable-s du groupe à :		
• conduire et présider le groupe ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• organiser les activités du groupe ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• assurer le lien entre le groupe et l'animateur FRI.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

En principe, toutes les conditions relevées ci-dessus devraient être remplies pour créer un groupe d'intérêt. Si tel n'est pas le cas, il y a lieu de définir pourquoi une ou l'autre condition n'est pas remplie et d'identifier les impacts que cela peut avoir sur la vie du groupe.

Les personnes qui souhaitent créer un groupe d'intérêt peuvent le faire savoir à la FRI par téléphone, courriel ou courrier postal à l'adresse suivante :

Fondation Rurale Interjurassienne
M. P.-A. Odiet
Courtemelon / CP 65
2852 Courtételle

Tél. 032 420 74 36
Courriel : pierre-andre.odiet@fri.ch